



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

anciens combattants et victimes de guerre

Question écrite n° 38836

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la possibilité d'honorer les anciens combattants de l'armée d'Afrique 39/45 par une décoration particulière. Ces combattants sont les principaux protagonistes de faits d'armes décisifs durant la Seconde Guerre mondiale : la campagne de Tunisie, celles de Corse, premier département libéré uniquement par des soldats français, et d'Italie, le débarquement en Provence, mais également la libération de l'occupation nazie des territoires français, allemand et autrichien, au sein d'unités aussi prestigieuses que la 1re division française ou la 2e division blindée, composée à 80 % d'éléments de l'armée d'Afrique. Ces actes de grande valeur militaire sont parfois mal connus, et les rescapés de cette aventure humaine souhaiteraient que leur participation au combat pour la liberté soit reconnue pour servir d'exemple aux jeunes générations. Il lui demande d'examiner la possibilité de créer une décoration spécifique afin de récompenser les anciens combattants de l'armée d'Afrique 39/45.

Texte de la réponse

Comme l'ensemble de leurs compagnons d'armes des autres formations, les militaires des unités de l'armée d'Afrique qui se sont distingués au combat devant les troupes ennemies ont été récompensés par les différentes décorations réservées aux anciens combattants de la guerre 1939-1945. Toutefois, il n'a jamais été créé de décoration officielle liée à la seule appartenance à une unité. Dans ces conditions, il n'est pas envisagé de créer une décoration spécifique pour les combattants qui appartenaient à l'armée d'Afrique.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38836

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 1999, page 7061

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1011